



Ensemble

Mon syndicat est là pour moi ?

Dans le mouvement d'opposition envers la politique de la CSDM portant sur les accommodements raisonnables le syndicat a été interpellé par certains membres d'une bien drôle de façon. Effectivement, au lieu de communiquer directement avec le syndicat, quelques membres, ont apostrophé le syndicat par la voie de pétitions ou de chaînes de courriel. Cet état de fait nous questionne, compte tenu des moyens mis à votre disposition pour communiquer avec nous. Sont-ils inadéquats, mal connus ou simplement mal utilisés ?

Votre syndicat est le seul interlocuteur officiel pour vous représenter auprès des dirigeants de la CSDM. Ce principe est d'ailleurs reconnu par la convention collective. Nous représentons un grand nombre des personnes salariées de soutien de la Commission Scolaire de Montréal ainsi que de la Commission Scolaire English Montreal.

Afin d'être en mesure de bien faire valoir vos revendications, il est important que le syndicat soit informé de vos attentes.

Nous avons mis en place une structure de communication qui nous semble efficace.

En effet, vous vous pouvez communiquer avec les officiers élus par téléphone au 514-254-3503 par courriel (secretariat@appa.qc.ca) via le site web (www.appa.qc.ca), par fax au 514-254-7872 et tout ce que vous direz sera traité de manière confidentielle. Nous avons également prévu dans notre constitution des rencontres par classe d'emploi. Ces rencontres ont pour but de recueillir vos commentaires et suggestions. Nous informons régulièrement l'ensemble des membres par la voie de notre site Internet, par notre journal et par l'envoi de communiqués. Tout cela sans oublier les assemblées générales.

Alors si vous désirez nous faire part de commentaire, de critique, d'opinion, de point de vu différent n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous sommes à votre écoute.

Mise en garde importante.

La commission scolaire a publié un code d'éthique en septembre 2001 *sur l'utilisation des technologies de l'information, des communications et des équipements informatiques*. Il est donc important de s'y conformer. Nous vous rappelons que vous ne pouvez utiliser le matériel de la commission à des fins personnelles.

Charles Allen, Président

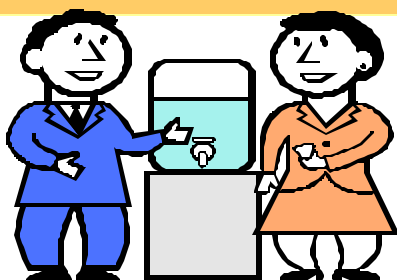
Dans ce numéro :

Mon syndicat à moi	1
Les pauses, les dépassements de 20 semaines	2
Techniciens en travaux pratiques, équité salariale	2
Cartes de membres, feu à l'école Père-Marquette	2
La semaine de relâche, rencontre des membres	3
Site internet, augmentation au 1er avril	4
Chapitre 10.2, assurance emploi maladie	4

Sommaire :

- Mon syndicat à moi
- Les pauses, les dépassements de 20 semaines
- Techniciens en travaux pratiques, équité salariale
- Cartes de membres, feu à l'école Père-Marquette
- La semaine de relâche, rencontre des membres
- Site internet, augmentation au 1er avril
- Chapitre 10.2, assurance emploi maladie

Les pauses



Quelques rappels :

Vous avez droit à une pause payée de 15 minutes pour chaque période de 3h30 de travail consécutif.

En conséquence :

- 3h30 consécutives = 1 X 15 minutes
- 7h00 consécutives = 2 X 15 minutes
- 10h30 consécutives = 3 X 15 minutes

La pause de 15 minutes doit être normalement prise vers le milieu de la période de travail.

Voici un exemple :

Un salarié travaille de 8h30 à 12h00. Celui-ci travaille donc 3h30 consécutives. Il a donc droit à une pause de 15 minutes rémunérée qui doit être prise vers 10h15.

Les périodes de pauses sont essentielles puisqu'elle nous permettent de décrocher momentanément et de s'aérer l'esprit. Veillez à ce que celles-ci soient respectées.

Dépassement de 20 semaines



Vous êtes une personne salariée temporaire et vous avez obtenu un surcroît de travail ? N'oubliez pas que ce surcroît ne doit pas dépasser 20 semaines à moins d'entente écrite avec le syndicat. Toutefois s'il devait dépasser 20 semaines, vous avez des droits. En effet, vous obtiendrez le statut de personne salariée régulière. Le poste sera créé automatiquement et vous serez automatiquement candidat sur celui-ci. De plus, vous serez reconnu de façon prioritaire sur tout les autres candidats temporaires et n'aurez aucune période d'essai à compléter. Communiquez avec nous, nous vous guiderons sur les actions à prendre.

Renouvellement des cartes de membres

Tel que spécifié précédemment, nous sommes toujours en mode actif dans ce dossier. Cependant, nous subissons certains délais hors de notre contrôle qui ont pour effet de retarder leur émission. En effet, notre logiciel de gestion des membres est à bout de souffle et n'est pas compatible avec le système que nous voulons incorporer aux nouvelles cartes de membres. Dès que le nouveau logiciel sera fonctionnel, nous procéderons à leur impression. D'ici là, les anciennes cartes sont toujours valides.

Technicien en travaux pratiques

Nous avons effectué une requête selon la loi de l'accès à l'information afin d'obtenir les budgets octroyés aux laboratoires pour la création de poste supplémentaires de technicien en travaux pratiques. Nous venons tout juste de recevoir des documents que nous analysons avec attention. Vous serez bientôt convoqué dans le cadre de nos rencontres par classe d'emploi afin que nous puissions partager avec vous le résultat de notre analyse

Équité salariale



Nous désirons vous rappeler que l'ajustement des taux et échelles de traitement prend effet le 11 février 2007 et apparaîtra sur la paie du 22 février pour les salariés bénéficiant du paiement automatique et sur celle du 8 mars pour les salariés en paiement sur pièce. Pour ce qui est de la rétroactivité, celle-ci vous sera versée sur la paie du 22 mars en un seul montant.

Compte tenu de votre durée de service, vous recevrez une rétroactivité consistant en un montant d'argent égal à la différence entre :

- le traitement que vous avez reçu pour la période comprise entre le 21 novembre 2001 et le 11 février 2007, date d'entrée en vigueur des taux et échelles qui ont fait l'objet d'un correctif
- ET**
- le traitement que vous auriez dû recevoir pour cette même période par l'application des nouveaux taux et échelles de traitement.

Le montant calculé comprend l'intérêt au taux légal de 5%, selon les dispositions de la Loi sur l'équité salariale.

LIGNE TÉLÉPHONIQUE SPÉCIALE

Une ligne spéciale sera mise à la disposition du personnel à partir du 19 février 2007 et tout au long de l'opération pour toute information concernant l'équité salariale et pour toute information relative au transfert de la rétroactivité dans un REER. Il s'agit de composer le (514) 596-4232 pour l'externe et le poste 4232 à l'interne.

Visitez notre site internet pour en savoir plus !

Augmentation salariale au 1er avril

Selon l'application des dispositions de la convention collective 2005-2010, vous avez droit à une augmentation salariale de 2% effective au 1er avril 2007. Cette augmentation s'ajoute bien sûr au règlement de l'équité salariale. Tout les taux et échelles de traitement seront de nouveau ajustés à cette date.

Site internet

Le site internet de l'APPA à subi dernièrement de nombreuses modifications et améliorations. Entre autre, il vous est maintenant possible de vous abonner à notre liste de distribution afin de recevoir un courriel hebdomadaire vous informant des mises à jour et des nouveautés sur le site. Visitez-nous souvent et restez en contact !
www.appa.qc.ca

Départ à la retraite

Depuis que nous avons une lettre d'entente pour le chapitre 10-2.00, nous avons des conditions de travail bonifiées. Les surveillantes de dîner et d'études dirigées peuvent maintenant faire des remplacements dans l'école même où elles travaillent, tout en respectant l'ancienneté. De plus, les cours de premiers soins sont maintenant offerts à tous. Nous sommes également passées d'une semaine de 15 heures de travail à 21 heures et moins. Je vous rappelle que nous sommes aussi concernées par l'équité salariale. Nous avons donc, enfin, un chapitre 10 amélioré !

Au moment où vous lirez ce journal, je serai à ma retraite depuis le 8 février 2007. Je suis heureuse d'avoir participé à ces améliorations et je vous souhaite une bonne continuité.

MERCI de votre appui !

Ghislaine Giguère
Surveillante de dîner
Ex membre du bureau de l'APPA

Rencontres des membres

D'ici le mois de juin 2007, nous prévoyons rencontrer l'ensemble de nos membres par catégorie d'emploi. Ces rencontres ont pour objectif de vous entendre sur votre vécu et vos préoccupations. Voici donc un premier agenda de rencontre pour le secteur général. Notez que les membres des services de garde seront rencontrés au cours des mois de mars et avril de même que l'adaptation scolaire en mai et juin. Dès que ces agendas seront connus, nous vous donnerons l'information ici même dans votre journal syndical ainsi que sur le site internet.

Notez que les dates et les endroits indiqués ci-dessous peuvent changer en fonction du nombre d'inscriptions reçues. S.V.P vérifiez notre site internet avant de vous déplacer.

Dates	Endroits	Corps d'emploi
13-02-2007	APPA	Agent de bureau classe principale
20-02-2007	APPA	Technicien en informatique
21-02-2007	APPA	Agent de bureau cl I, II, auxiliaire, téléphoniste
27-02-2007	APPA	Imprimerie, technicien relieur, relieur Annulée
28-02-2007	APPA	Magasinier, appareteur Remise au 20-03-2007
13-03-2007	Marguerite	Technicien en administration
14-03-2007	APPA	Secrétaire de gestion, de direction, de centre
20-03-2007	APPA	Opérateur en informatique
21-03-2007	APPA	Technicien audiovisuel, bâtiment, électronique
27-03-2007	APPA	Technicien en organisation scolaire
28-03-2007	Marguerite	Secrétaire
11-04-2007	J e a n n e - M a n c e	Secrétaire d'école
18-04-2007	Édouard-Montpetit	Temporaires de tous les corps d'emplois ci-haut mentionnés

Des rencontres se tiendront au local de l'APPA, dès 9h00, uniquement pour les personnes salariées dont l'horaire est de soir. Nous vous demandons de confirmer votre présence au (514) 254-3503 poste

Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)

6910 Pierre de Coubertin
Montréal H1N 1T6

Téléphone (514) 254-3503

Télécopieur (514-254-7872

Messagerie:secretariat@appa.qc.ca

Retrouvez-nous sur le WEB

www.appa.qc.ca

Ensemble!



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN



Concours une nuit au Château

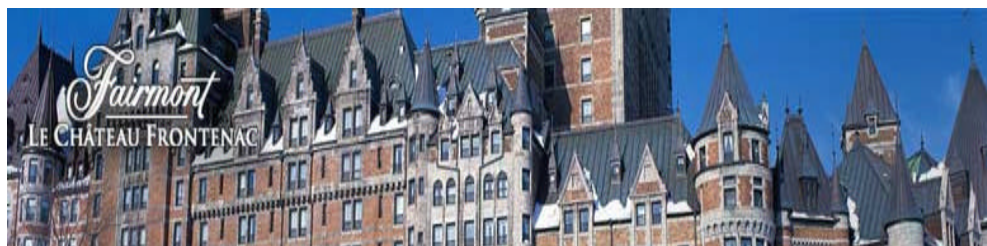
Abonnement aux mises à jour

www.appa.qc.ca

Courrier du lecteur et date de tombée du journal (Rappel)

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de souligner des événements spéciaux ainsi que de faire connaître vos commentaires sur des sujets d'actualité qu'ils soient de nature syndicale ou non. Pour ce faire, il vous suffit de nous faire parvenir un courriel à eforget@appa.qc.ca

La date de tombée du journal « Ensemble » est le 20 de chaque mois pour parution au début du mois suivant. Il est publié à tous les mois, de septembre à juin. Nous adorons vous lire ! Manifestez-vous !



L'Appa vous offre la chance de gagner un forfait d'une nuitée pour deux personnes au Château Frontenac à Québec dans une chambre de luxe avec vue sur le fleuve St Laurent et petit déjeuner buffet au restaurant « Le café de la terrasse »

Pour participer, vous devez vous rendre sur le site de l'AP-PA et vous inscrire au service de mise à jour avant le 4 avril 2007 à 9h00. Le concours est ouvert à tout les membres en règle de l'APPA de la commission scolaire de Montréal. Les membres déjà inscrits sont admissibles au tirage. Une adresse de courriel par membre. Le tirage sera effectué par le bureau de l'APPA le 4 avril 2007 à 12h00 et la personne chanceuse sera avisée par courriel. Les membres de l'exécutif ainsi que ceux du bureau sont exclus.

Bonne chance !